

VISITES MEDICALES POUR PERMIS DE CONDUIRE

LISTE DES MEDECINS AGREES DANS L'AVEYRON (au 08/03/2019)

Dr Thierno BAH	16 Grand Rue 81600 BRENS	05 63 41 05 33
Dr Max BARDY	33 avenue d'Albi 81250 ALBAN	05 63 55 83 13
Dr Jean-François ESCUDIER	7 T rue de la paulele 12100 MILLAU	05 65 61 18 19
Dr Olivier FONTAYNE	Route du Pont Vieux 12400 VABRES L'ABBAYE	05 65 49 30 43
Dr François GACHE	25 bld d'Estourmel 12000 RODEZ	05 65 68 37 42
Dr Frédéric HANNAUX	1 lot les bourgnounets 12800 NAUCELLE	05 65 47 04 92
Dr Marc JOULIE	2bis rue de planard 12100 MILLAU	05 65 61 16 54
Dr Jean LACOMBE	516 rue Puech 12160 BARAQUEVILLE	05 65 71 20 20
Dr Thierry MAILLEFERT	12130 St GENIEZ D'OLT	06 50 27 88 11
Dr Jean-Luc MARTIN	Maison de santé La Lande Rte de Rodez 12290 PONT DE SALARS	05 65 46 85 50
Dr Francis PILLANT	31 Bd de Verdun 12400 ST AFFRIQUE	05 65 99 06 77
Dr Eric PUEL	2 rue Séguret Saincrie 12000 RODEZ	05 65 68 45 80
Dr Jean-Michel ROUSSILLE	Avenue du Rouergue 12240 RIEUPEYROUX Maison de santé 12300 DECAZEVILLE	05 65 65 10 10 05 65 65 10 10
Dr Pierre SCHULLER	3 rue Salvaing 12000 RODEZ	05 65 68 78 34
Dr Jacques SEPULVEDA	Rue principale 12460 ST AMANS DES COTS	05 65 44 85 24
Dr Carole SCHMITT	7 espace Alexandre Bessières ESPALION	05 65 44 01 96

VEUILLEZ PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC UN DES DOCTEURS

FOURNIR au médecin : Dans tous les cas, le cerfa 14880*02 à télécharger

Pour un renouvellement de permis de conduire, il faudra scanner à l'ANTS :

- votre permis de conduire
- 1 photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- 1 photocopie d'un justificatif d'adresse récent
- 1 photo d'identité à effectuer chez un photographe agréé ANTS avec votre signature

Pour une demande ou un renouvellement d'un B professionnel, il faudra expédier à la préfecture :

- la photocopie de l'avis médical, la photocopie du permis de conduire, une enveloppe timbrée libellée à votre adresse et en cas de renouvellement la fiche médicale du conducteur _

Pour une candidature à un permis de conduire :

- la photocopie du permis de conduire, 1 photo d'identité nouvelle norme

Pour une visite médicale suite à suspension du permis de conduire pour excès de vitesse ou annulation du permis pour solde de point nul :

- la photocopie de l'arrêté préfectoral de suspension ou de solde nul, 1 photo d'identité nouvelle norme (suspension ou annulation égale ou supérieure à 6 mois, voir liste des centres de test psychotechnique obligatoire au dos)

- Vous réglerez la somme de 36 € au médecin qui procédera à l'examen médical.
- Si les conclusions de la visite médicale sont favorables, votre aptitude physique à la conduite sera reconnue et le **certificat médical vous sera remis par le médecin.**
- Dans le cas d'un renouvellement, vous demanderez votre nouveau permis de conduire sur le site « www.ants.gouv.fr » (lorsque vous recevrez le nouveau permis, vous détruirez l'ancien qui est invalidé)

Les personnes ayant un permis de conduire à validité limitée (suite à suspension pour alcoolémie ou stupéfiants) doivent impérativement prendre rendez-vous sur le site internet www.aveyron.gouv.fr